

EDITO :

Le syndicalisme, comme la CGT le conçoit, c'est défendre et promouvoir les intérêts de tous les travailleurs, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Comme sous la présidence Sarkozy, la CGT combat, sous la présidence Hollande, la politique d'austérité, et cela, alors même qu'elle a su prendre ses responsabilités en 2012 en appelant à chasser Nicolas Sarkozy du poste qu'il rêvait d'occuper de nouveau. Il n'y a pour nous ni confusion des genres ni ambiguïté entre syndicalisme et politique.

Les fonctionnaires paient un très lourd tribut à l'austérité : gel du point d'indice depuis 2010, suppressions d'effectifs renforcées dans plus de la moitié des ministères, abandons de missions, étranglement financier des collectivités locales, plans « sociaux » à répétition dans les hôpitaux, attaques continuées sur la retraite...

Le message des élections municipales de mars 2014 confirme à tout point de vue l'analyse de la CGT : les travailleurs refusent la politique d'austérité qui accroît le chômage et baisse leur pouvoir d'achat. Cette politique conduit beaucoup au repli sur soi, voire au ressentiment, et au rejet de tout espoir d'amélioration des conditions de vie et de travail, tant personnelle que collective.

Le gouvernement Valls se présente comme un gouvernement de choc pour une austérité renforcée.

Gel des dépenses de personnel, abandon de missions et réduction d'effectifs encore plus francs sont à son programme.

Ce n'est pas par plus de désespoir qu'il faut réagir, **c'est par plus de combat.**

La commission de Bruxelles, les intérêts à court terme des financiers, pèsent de tout leur poids sur les choix pris par le gouvernement.

Pour faire partie de ceux qui eux aussi sont capables de faire entendre leur voix, **les travailleurs doivent se montrer.**

La politique d'austérité du gouvernement Valls est une impasse. Les fonctionnaires ne supporteront pas le maintien du gel du point d'indice, la régression des promotions, l'aggravation des conditions de travail, la non reconnaissance des qualifications, les pertes d'emploi.

Le 15 mai sera le moment d'une action largement unitaire pour imposer au gouvernement d'autres choix.

Il n'est que temps, passons à l'action !



THIERRY LEPAON S'ADRESSE AUX AGENTS DES FINANCES

Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT, participait au congrès de notre fédération qui se tenait du 7 au 11 avril dernier à Lyon.

Il s'y est exprimé en revenant sur le rôle essentiel de nos missions et a particulièrement insisté sur la situation que connaissent aujourd'hui les agents des Finances, notamment au travers des suppressions d'emplois, de la pression au travail mais aussi de leur professionnalisme dans une période particulièrement difficile.

Il n'a pas non plus manqué de rappeler toute la nécessité de se mobiliser massivement pour imposer d'autres choix.

Regarder la vidéo sur le site :

<http://www.finances.cgt.fr/>

Ou en flashant ce code sur votre smartphone :



web

**LUTTER
PLUS
pour
GAGNER PLUS**



MADAME LA DÉLÉGUÉE INTERRÉGIONALE NE VEUT PAS NOUS RECEVOIR, ALORS NOUS L'AVONS RECUE !

Le 20 mars dernier à Rennes, Mme Danièle MOUGINOT de BLASI, déléguée du Directeur Général, avait refusé d'entendre les 500 agents en grève, rassemblés sous ses fenêtres, préférant nous envoyer ses sous fifres.

Ce 17 avril, la déléguée était dans les Côtes d'Armor. L'occasion rêvée. La CGT a donc proposé aux autres organisations syndicales d'aller à sa rencontre, ce qu'elle aurait bien voulu éviter...

La délégation CGT, en présence de collègues du site d'Abbé Garnier, a insisté et a pu lui faire remonter les nombreux problèmes rencontrés : emplois, informatique, ambiance dans les services, souffrance au travail, entre autres.

Les réponses très évasives et la culture de langue de bois de la déléguée interrégionale, si elles ne sont pas surprenantes, amènent encore à cette conclusion :

**NOUS DEVONS AMPLIFIER
LE RAPPORT DE FORCES !**

**TOUS EN GREVE ET
DANS L'ACTION LE 15 MAI !**

La CGT soutient les agents du SIP de Loudéac : L'action collective paie !

Les personnels du SIP de Loudéac ont appris brutalement le détachement d'office de l'agent en charge de l'accueil. La DDFiP 22, qui a rencontré les agents, a tout d'abord refusé de remplacer ce départ.

Bien que conscients des difficultés que rencontrent tous les services, les personnels **se sont réunis en assemblée générale et ont préparé une motion** pour que la DDFiP **nomme un agent** pour assurer de manière efficiente la réception des contribuables.

La DDFiP 22 a donc fini par céder aux revendications des agents en nommant un EDRA. Comme quoi, l'action collective paie !

QUE FONT VOS ELUS ?



Gérard Yvet

Service des Impôts des
Entreprises (SIE) de Saint
Brieuc Est
Représentant CGT en CHSCT

Dans ce numéro, nous nous penchons sur le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

La santé, la place de l'individu au sein des organisations du travail, sont au centre des préoccupations d'un nombre croissant de salariés.

Le CHSCT est un outil pour les salariés comme pour le syndicat. L'intervention syndicale est indispensable pour regagner le respect, la dignité, l'égalité, la reconnaissance de la personne au travail.

Notre réflexion porte également sur l'élaboration de stratégies d'actions face aux violences du travail et au harcèlement moral.

« Les délégués CGT du personnel restent vigilants. Il ne faut pas hésiter à faire appel au médecin de prévention lorsque nous estimons être en situation de souffrance au travail et que notre santé s'en trouve atteinte. Il faut faire remonter toutes les situations de risques auxquelles vous pouvez être soumis !

Pour cela, il faut se rendre sur Ulysse 22 rubrique « les agents/santé et sécurité au travail », vous trouverez les formulaires et les informations administratives.

Nous rappelons souvent au Directeur départemental, président du CHSCT, de ne pas confondre les deux casquettes.

Au CHSCT c'est nous qui décidons, pas le Directeur. La présidence n'a qu'un rôle d'animateur et il doit prendre acte des décisions.

Mais c'est vrai que c'est nouveau pour lui, on n'efface pas comme ça des années de pratiques contraires !

Même si des choses évoluent, il faut constater que la force d'inertie de l'Administration pèse encore trop sur le fonctionnement du CHSCT 22.

Il faut pourtant insister : c'est une instance importante !

N'hésitez pas à contacter vos délégués CGT !

Concernant le Plan Annuel de Prévention, censé découler du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, cela fait 3 années de suite que le CHSCT des Côtes d'Armor rejette les propositions de l'administration.

Ce n'est pas anodin, notamment au sujet des risques psychosociaux. Nous rappelons à chaque CHSCT que le Directeur est pénalement responsable de la santé de ses agents, et que la CGT n'hésitera pas, si par malheur un problème arrive, à mettre tout en œuvre pour prouver son entière faute.

Le CHS est mort, vive le CHSCT ! ».



RETRAITES, TOUTES LES RAISONS DE MANIFESTER LE 3 JUIN A PARIS

Mardi 16 avril, le Premier Ministre, pour complaire à la commission européenne a présenté le financement de son pacte de responsabilité qui se traduit par la réduction de 50 milliards d'euros des dépenses ce qui aura pour conséquences d'amputer les services publics. Ces choix marquent la volonté de s'attaquer, frontalement, à toutes les prestations sociales. Ainsi, Manuel Valls a décidé de raboter 11 milliards d'euros sur les prestations sociales en commençant par les retraites, les allocations familiales, et le RSA.



La pilule est amère d'autant que cela va toucher durement les retraités. Déjà l'application de la réforme des retraites avait eu pour conséquence de décaler la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. A présent, il faudra attendre octobre 2015 pour espérer obtenir une augmentation du pouvoir d'achat. Avec l'annonce de Manuel Valls les millions de retraités sont condamnés à des années de diète. Cette mesure accompagne le blocage de la revalorisation des complémentaires. D'ici 2015, seul le minimum vieillesse devrait continuer à être revalorisé.

Conseil National d'Action Sociale (CNAS) du 3 avril 2014

Lors du dernier CNAS, la CGT a demandé une modification des articles 8 et 18 de l'**arrêté du 15 janvier 2002**, à savoir la participation des retraités en tant que titulaires ou suppléants dans le CNAS et les CDAS.

Il n'est pas question d'imposer aux autres organisations syndicales de faire siéger des retraités dans leur délégation mais celles qui le souhaitent doivent pouvoir le faire. En effet dans de nombreux départements, dont le nôtre, dans la population prise en charge par les services sociaux, le nombre de retraités est supérieur au nombre des actifs...Il est donc complètement anormal qu'une grande partie des bénéficiaires des prestations des Services Sociaux, ne puissent pas prendre part aux décisions qui les concernent dans les organismes compétents, qui rappelons le, ne sont plus paritaires...

Les autres organisations syndicales du Ministère ne semblent pas partager le même point de vue que nous et elles estiment que la participation des retraités en tant qu'experts est largement suffisante. La proposition de la CGT a donc été rejetée.

Votes :

Pour : CGT

Abstention : CFDT et CFTC/UNSA

Contre : Solidaires et FO



Action sociale

Tu perds ton sang froid

Aujourd'hui, c'est décidé, je me syndique !

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel (si oui combien) :

Lieu de travail :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date :

Signature :